**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 51 (1963)

**Heft:** 26

**Artikel:** Les hommes de l'an 2000 : six milliards d'insectes

**Autor:** Fabre-Luce, Alfred

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-270247

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 17.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

#### es hommes de l'an 2000

# Six milliards d'insectes

par ALFRED FABRE-LUCE 1

Un livre qui nous mène au bord de l'abîme, Un trore qui nous mêne au bord de l'abîme, mais qui expose les faits avec lucidité, qui donne une vue d'ensemble du problème que pose au monde la rapide expansion démographique à laquelle nous assistons. Où allonsnous à ce rythme? Comment assurer en l'an 2000, une vie gardant une dignité humaine aux six milliards (d'insectes ou d'hommes?) que nous serons alors? L'exposé d'Alfred Pahre-Iue ne peut luiser personne indifféque nous serons alors? L'exposé d'Alfred Fabre-Luce ne peut laisser personne indiffe-rent, d'autant plus qu'il est présenté avec me-sure et qu'il s'appuie sur une documentation considérable. En voici quelques extraits:

A mesure que les statistiques se perfection-nent, elles permettent de mieux saisir des phénomènes d'accroissement proprement ver-

tigineux.
Ce vertige, il est salutaire de l'éprouver.
Je veux donc l'entretenir un instant chez
mes lecteurs. (Après quoi, je laisserai de côté
les chiffres le plus possible.) Le temps d'une
page, tenez-vous bien à la rampe. Je veux
die: cramponnez-vous à vos croyances, à page, tenez-vous bien a la rampe. Je veux die: cramponnez-vous à vos croyances, à vos habitudes, à votre optimisme naturel, à tout ce qui pourra vous empêcher de vous sentir brusquement roulé, entraîné, anéanti comme un fétu dans un tourbillon. Dans certaines régions du globe la population quadruple pendant une seule vie d'homme. De grands pays prolifiques mettent en circulation dans un temps très bref des quantités « d'âmes » (comme on disait naguère) comparables à la population totale d'une grande nation. Entre 1940 et 1960, c'est toute une Grande Bretagne qui s'est ajoutée aux Etats-Unis. A ce même rythme, c'est une Chine (de 1950) qui s'y ajoutera entre 2000 et 2050. En dix années (1931-1941) l'Inde s'est accrue d'une Allemagne...

... Pour essayer d'imaginer l'avenir, commençons tout doucement par la considération d'un seul état: le Mexique. J'ai connu

sous ce nom, en 1933, un petit pays de 17 millions d'habitants. Il en avait 34 en 1960. J'inscris donc dans mes souvenirs de voyamillions d'habitants. Il en avait 34 en 1960. 
J'inscris donc dans mes souvenirs de voyage un demi-Mexique. C'est déjà faux. Au rythme actuel, la population double en vingt-trois ans. «Il n'y a pas lieu de s'en alarmer, dites-vous. Si l'augmentation de la population à été considérable, celle de la producion l'a été plus encore. » En effet. Négligeons certaines indications récentes, selon lesquelles ce rapport serait devenu moins favorable. Oublions même les ombres du tableau : un tiers d'analphabètes, huit cent mille enfants qui ne peuvent trouver place dans les écoles. Et continuons à suivre la progression. En 2030, (si l'accélération reste la même) il y aura 272 millions de Mexicains. La population présente ne sera plus que le huitième de ce Mexique nouveau. Ce terme est prochain : des hommes actuellement vivants le verront. Continuons encore. En 2075, il y aura plus d'un milliard de Mexicains. Ce milliard tiendra difficilement à l'intérieur des frontières du pays.

«Eh bien, dites-vous, d'autres pays le recevent. Un intellectuel peut dans les classes.

à l'intérieur des frontières du pays.

« Eh bien, dites-vous, d'autres pays le recevront. » Un intellectuel peut, dans le calme de son bureau, transporter à sa guise des populations excédentaires dans des pays sous-développés. En théorie, des terres vacantes attendent au Soudan ou en Ethiopie les affamés de l'Inde. Mais ceux-ci se heurteraient à une vigoureuse résistance locale s'ils essayaient d'en profiter. Fussent-ils même admis, il en résulterait bientôt des saturations africaines, sans que le problème de l'Inde ait été soulagé d'une façon appréciable. Il y a toujours eu des limites financières, politiques, sociales, aux transferts de populations...

... Cependant, toujours optimistes, négli-

... Cependant, toujours optimistes, négli-geons ces difficultés, supposons une parfaite fluidité de la population mondiale, et consi-

dérons, plutôt qu'un pays déterminé, l'en-semble de la planète. A cette échelle, le poursemble de la planète. A cette échelle, le pourcentage d'accroissement est moins frappant. Au rythme actuel, le doublement n'intervient qu'en quarante ans. Mais le chiffre de 
base est trois milliards, ce qui donne une 
tout autre portée au pourcentage d'accroissement. En outre, la masse n'est pas transportable, sauf, en théorie, dans l'espace intersidéral — mais ce n'est qu'une illusion 
de plus. Ni la Lune, ni Mercure, ni Mars 
n'ont une atmosphère où des hommes puissent respirer. Jupiter et Saturne ont trop 
d'hydrogène et une pesanteur intolérable. 
Seuls les pôles de Vénus pourraient peut-être 
nous accueillir. Mais surtout, ces planètes 
sont petites, beaucoup plus petites que la 
Terre, et à supposer qu'elles soient habitables, elles seraient elles-mêmes, à notre 
rythme d'accroissement présent, rapidement rythme d'accroissement présent, rapidement saturées...

... Le souci du Cosmos qui hante les hom-

... Le souci du Cosmos qui hante les hommes de notre époque n'est pourtant pas sans signification. Sentant qu'ils vont manquer d'espace sur cette planète, ils cherchent à s'en évader. Cette panique n'ouvre pas une issue, mais elle constitue un symptôme.

Comment en est-on venu à ce pullulement? L'explication principale, c'est la diminution de la mortalité. Aux siècles passés, les civilisés, arrivant chez les primitifs, les décimaient malgré eux, en leur apportant des maladies nouvelles. Cortès commandait en Amérique une bande de soldats européens déjà immunisés contre la petite vérole. Mais il avait aussi amené avec lui un Noir encore infectieux qui contamina les Indiens. La moiil avait aussi amene avec lui un Noir encore infectieux qui contamina les Indiens. La moitié d'entre eux périrent et les autres furent démoralisés. Le XIX<sup>e</sup> siècle vit un autre drame: la tuberculose des Océaniens. Transis dans les vêtements mouillés que leur imposait la bigoterie des missionnaires, ils detrantiem éventife su heaille de Cale posait la Digoterie des missionnaires, ils de-venaient réceptifs au bacille de Koch. Au-jourd'hui, les supercivilisés n'apportent plus avec eux la maladie, mais la santé. Depuis la seconde guerre mondiale, dans certaines régions pilotes (Ceylan, Porto Rico, etc.) des actions concertées contre la malaria, la diar-rhée infantile et la tuberculose ont fait tom-

actions concertées contre la malaria, la diarrhée infantile et la tuberculose ont fait tomber de moitié en quelques mois les morts
causées par ces maladies. Si exceptionnels
qu'aient été ces progrès, d'autres peuvent
encore être espérés prochainement...
... Six milliards d'hommes en l'an 2000:
c'est, nous l'avons dit, le chiffre donné par
l'O.N.U. il y a trois ans. Mais on estime
généralement que ce chiffre date déjà et qu'il
faudrait aujourd'hui le relever. En effet, le
mouvement va s'accélérant. A la fin du
siècle, pense-t-on, l'accroissement de la population mondiale prendra le rythme d'un
doublement en vingt-sept ans. Encore un
petit effort et notre planète confirmera l'hypothèse faite par Maltus d'un doublement
en vingt-cinq ans. Calculons sur cette base.
Six milliards (ou plus) en l'an 2000. Douze
milliards en 2025, vingt-quatre en 2050, quatre-vingt-seize en 2100. On entrevoit déjà
le vendredi noir annoncé par les démographes, où chaque homme ne disposera plus
que d'un mètre carré...

<sup>1</sup> ARTHAUD éditeur.

Un problème que bien les cantons devraient encore étudier

# En cas d'époux séparés

L'idée du salaire familial, sous forme de versement d'allocations familiales en supplément du salaire de base, a été réalisée jusqu'à présent dans dix-neuf cantons, grâce à l'adoption de lois spéciales. Un problème nous intéresse tout particulièrement à ce propos. Il s'agit de savoir à qui sont versées les allocations familiales accordées pour des enfants d'époux séparés ou divorcés.

Solution peu satisfaisante dans certains cantons.

Par exemple, les cantons de Zurich et Berne ont adopté à ce sujet une régle-mentation ambigué selon laquelle les allocations pour enfants, lorsque tant le père que la mère remplissent les conditions exigées, doivent être versées à celui des deux qui a pris à sa charge la plus grosse part de l'entretien de l'enfant. Il y a lieu de se demander si ce sera le père qui verse une contribution à l'entretien de l'enfant ou la mère, à qui l'enfant a été attribué et qui doit en principe assurer son plein entretien.

l'enfant ou la mère, à qui l'enfant a été attribué et qui doit en principe assurer son plein entretien.

Dans la pratique, on aboutit très souvent à une situation de cette sorte: le père, tenu de verser une contribution pour l'entretien des enfants, touche lumème les allocations pour enfants, ce qui lui permet de réduire ses obligations de façon bien agréable, alors que la mère, bien que les époux soient séparés, n'a en droit aucune possibilité de réclamer une contribution plus élevée (aujourd'hui encore, la jurisprudence refuse d'appliquer aux pensions alimentaires des décisions qui assurent le versement d'indemnités de vie chère en supplément des salaires!

salaires).

La réglementation en question suscite des injustices patentes lorsque celui des époux qui est tenu de verser une contribution à l'entretien des enfants touche les allocations pour enfants, mais ne verse pas la pension dont il est redevable. Lorsqu'il il y eu divorce, la loi ne prévoit pas que l'employeur puisse être tenu de verser la pension alimentaire directement à l'époux bénéficiaire. Or, jusqu'au moment où l'Office des poursuites peut faire aboutir une saisie sur salaire, des gens au pied aussi léger que de tels débiteurs ont plié bagage depuis longtemps, après avoir empoché les allocations pour enfants. Une telle issue ne peut être évitée qu'en s'efforçant, au moment où est conclue la convention sur les effets pécuniaires du divorce, d'obtenir que le paiement soit fait directement à la mère ; mais une telle solution ne peut pas être imposée d'autorité.

## ... plus heureuse dans d'autres...

Une solution plus satisfaisante a été apportée à ce problème par les lois qui prévoient catégoriquement que, dans de tels cas, les allocations pour enfants sont dues à celui des deux époux à qui l'enfant a été confié (Lucerne) ou attribué (Zong, Vaud), ou à celui qui exerce la puissance paternelle ou assure effectivement la garde de l'enfant (Bâle-Ville).

... ou même parfaîtes

D'autres cantons ont réglé de façon satisfaisante tout le problème en prévoyant expressément dans leur législation que celui qui touche les allocations familiales n'a pas le droit de les conserver ou de les imputer sur les contributions qu'il doit verser à l'entretien des enfants (c'est le cas à Fribourg) ou ajoutent que les allocations pour enfants doivent être versées en sus de la contribution prévue au jugement (Bâle-Ville, Neuchâtel).

Il serait vraiment souhaitable que les cantons qui n'ont pas réglé clairement cette question revisent les dispositions en vigueur pour adopter les solutions exemplaires qui viennent d'être mentionnées. Ils pourraient ainsi protéger les mères divorcées ou séparées de leur mari contre une injustice fréquente.

A. S. F.

A. S. F.

# Ce moyen de rétablir la stabilité des prix

Il nous regarde aussi

Nous devrions pouvoir nous réjouir sans arrière-pensée de la prospérité économique, écrit le « Bulletin patronal vaudois » duquel est tiré cet article. La « surchauffe » nous en empêche. Qu'est-ce que ce phénomène? Et qui en est responsable?

Voici une histoire vraie, qui s'est passée dans une des branches de l'industrie de la

dans une des branches de l'industrie de la mécanique; on comprendra que nous ne précisions pas davantage.

Un chef d'entreprise est appelé au téléphone par l'un de ses clients qui lui reproche de n'avoir pas livré une machine dans les délais convenus. Le client s'est entendu répondre ceci: « J'avais chargé l'un de mes ouvriers mécaniciens de mettre cette machine au point pour la date convenue. Mais ce mécanicien m'a quitté avant d'avoir terminé ce canicien m'a quitté avant d'avoir terminé ce travail, pour entrer à votre service parce que vous lui avez offert un salaire de 33 % supérieur à celui, fort convenable, que je lui assu-

La «surchauffe» peut être définie par divers caractères. Elle se manifeste notam-ment par l'augmentation du coût de la vie. On ne saurait dire qu'elle provoque des trou-bles sur le marché des capitaux. Celui-ci est bles sur le marche des capitaux. Ceuli-ci est abondamment approvisionné, la rémunération des capitaux reste assez stable, et l'on a même vu la bourse, après une période d'ivresse, revenir d'elle-même à une apprécia-tion plus raisonnable de la valeur des entre-prises représentées par les actions. Elle se manifeste aussi par la hausse des cabites, résultant sour une part des reaerdi-

salaires, résultant pour une part des revendi-cations présentées par les syndicats et pour une autre part — la plus importante — de la légèreté avec laquelle des employeurs offrent des conditions de travail et de rémunération qui s'écartent de l'échelle traditionnelle des valeurs.

valeurs.

La « surchauffe » a pour conséquence essentielle une baisse de rendement. On fait attendre le client ; on fait attendre le patron. Le chef d'entreprise passe son temps à former des collaborateurs qui s'en vont dès qu'ils savent quelque chose. Les prix de revient augmentent. Plus d'une entreprise, dont le chiffre d'affaires s'est accru, s'apercevra en fin d'année que le rendement est resté stationnaire ou a diminué.

Oni est responsable de cette évolution fâ-

naire ou a diminué.

Qui est responsable de cette évolution fâ-cheuse? Personne ne veut l'être. Les uns dénoncent les spéculateurs, ou les industriels et commerçants assoiffés de profit; les autres déplorent l'augmentation des salaires. La Banque nationale recommande à chacun de modèrer ses exigences, mais l'Union syndicale

modérer ses exigences, mais l'Union syndicale affirme que ce n'est pas aux salariés à renoncer à leur juste part.

Tant qu'on en restera là, il n'y a rien à espérer. Nous ne croyons pas qu'il soit désirable ou utile d'opposer les groupes sociaux.

Il y a une réalité objective : la demande de biens et de services de toutes sortes dépasse les possibilités de fourniture. Malgré l'aide du les possibilités de fourniture. Maigre l'aide du personnel étranger, les entreprises suisses ne peuvent plus suivre, et même l'importation massive de produits étrangers n'apaise pas la demande. Les acheteurs ne constituent pas un groupe social particulier: c'est tout le monde. Nous ne contestons à personne le droit d'améliorer son train de vie. Mais lorsque le demande momentanément excessive. droit d'améliorer son train de vie. Mais lorsque la demande momentanément excessive provoque à la fois la hausse des prix et la baisse du rendement, le seul moyen de refroidir le moteur économique est de limiter la demande. Il n'est même pas nécessaire de limiter les salaires et les profits. Il suffit de renoncer à dépenser immédiatement la totalité de son revenu. Il n'y a pas d'autre moyen de ramener, dans l'immédiat, la demande au niveau de l'offre, et de rétablir par là-même la stabilité des prix.

niveau de l'ottre, et de retabilir par la-ineme la stabilité des prix.

Il y a quelques mois, le Conseil fédéral a cherché à créer un mouvement d'opinion; cela n'a pas réussi, parce que chacun a tenu à proclamer sa propre version de la vérité sur la question de la répartition des revenus. Il serait souhaitable que les autorités et les associations desconomiques et sociales se metted. ciations économiques et sociales se mettent d'accord pour recommander à chacun de retarder quelques dépenses jusqu'au moment où les prix se stabiliseront.

#### **Ecole d'études sociales** GENÈVE

ÉCOLE DE SERVICE SOCIAL Formation d'assistantes et d'assistants sociaux

ÉCOLE DE BIBLIOTHÉCAIRES Ouverte aux jeunes filles et aux jeunes gens

ÉCOLE DE LABORANTINES ÉCOLE D'AUXILIAIRES DE MÉDECIN COURS POUR ANIMATEURS DE JEUNESSE

Programmes et renseignements: Malagnou 3 - Téléphone (022) 36 80 90



### CAISSE CANTONALE D'ASSURANCE POPULAIRE - NEUCHATEL

Toutes combinaisons d'assurance sur la vie

Assurances mixtes à tarif réduit pour les personnes de sexe féminin. Combinaison spéciale pour les jeunes mariées.

Institution neuchâteloise de droit public, créée pour encourager l'assurance et la prévoyance dans le canton.

AGENCE GÉNÉRALE: 1, RUE DU MOLE, NEUCHATEL - TÉL. (038) 5 73 44